

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2015

Mme Prado et M. Déniel assureront les entrées lors de la séance du cinéma du 19 novembre.

I – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Madame la préfète a présenté aux élus de la commission départementale de coopération intercommunale son projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Ce projet est soumis pour avis aux conseils municipaux qui doivent délibérer dans un délai de deux mois. L'absence d'avis à l'issue de ce délai vaudra approbation du projet.

La commune du Grand-Lucé, membre de la communauté de communes de Lucé, a émis le souhait de rejoindre la communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau. Le Grand Lucé est doté de nombreux services et équipements, notamment un centre social, dont dépendent les autres communes.

Monsieur le maire indique que les structures intercommunales ne disposent pas des mêmes compétences. De ce fait, des conventions devront être passées pour pérenniser les services aux communes du territoire nouveau, ce qui surchargera la gestion. L'objectif recherché sera-t-il atteint ?

Le conseil municipal souligne le manque de visibilité à long terme et la rapidité de la décision à intervenir.

Il est invité à poursuivre ses réflexions jusqu'à la prochaine séance où il émettra son avis.

II – AFFAIRES DIVERSES

A – Location de la salle polyvalente

Depuis plusieurs années, l'association CHORALLEGES organise un spectacle regroupant notamment les chorales des collèges de Parigné l'Evêque et de Changé à la salle polyvalente. Elle organisera un concert le 2 juin 2016 et sollicite à nouveau la gratuité pour l'utilisation de la salle et de son matériel.

Le conseil municipal accorde à l'association la gratuité de la salle polyvalente pour le concert des chorales des collèges organisé le 2 juin prochain.

B – Mise à disposition d'un véhicule pour les associations

Lors de la dernière séance, le conseil a été informé que le véhicule mis à disposition des associations était hors d'usage.

Le conseil municipal réfléchit à différentes solutions pour maintenir cette aide aux associations tout en ménageant les finances de la commune.

Il décide de prêter aux associations qui en auront réellement le besoin, le camion benne sous certaines conditions :

- seuls deux chauffeurs, membres de l'association, seront habilités à le conduire et devront laisser une copie de leur permis de conduire à la réservation,
- un chèque de caution de 200 € sera demandé à l'association emprunteuse,
- un justificatif d'extension d'assurance de l'association pour l'utilisation de ce véhicule sera également demandé.

Il est rappelé que la commune ne peut rembourser des factures qui seraient payées directement pas des membres des associations. Il convient de solliciter au préalable un bon de commande.

C – Travaux service technique

Monsieur Déniel présente le nuancier pour l'enduit des locaux à côté de la mairie. Le conseil municipal arrête la couleur.

D – Dénomination rond-point

Il est proposé de baptiser le rond-point à l'entrée de la commune en arrivant de Ruaudin « Rond-point du Haut Bois ».

Le conseil municipal sursoit à sa décision.

E – Divers

Il est rapporté que des voitures circulent sur le parc des sports alors que l'école de cyclisme fonctionne et que des enfants roulent à vélo. Des barrières sont habituellement posées pour empêcher le passage de véhicules.

Une rencontre avec les élus départementaux sera nécessaire pour évoquer les aménagements de sécurité réalisés au hameau de la Maugerie.

Il est rappelé que le défilé de la Sainte Barbe aura lieu le 21 novembre prochain.

Le conseil municipal des jeunes tiendra un stand à la fin de la manifestation du coffre à jouets afin de récupérer des jouets pour le Secours Populaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La secrétaire de séance,

Véronique CORMIER

Le maire,

Bernard LAIR